

# DEMANDE DE CHANGEMENT D'AGENT AGRÉÉ

En vertu de la Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs

## Pour les personnes qui demandent à changer leur statut d'agent agréé

**Veillez remplir cette section si vous n'êtes plus l'agent agréé pour une compagnie**

Votre nom: \_\_\_\_\_

N° de certificat de courtier: \_\_\_\_\_

N° de permis d'épandage commercial de matières prescrites (ECMP): \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Cet avis confirme que je n'agirai plus à titre d'agent agréé pour

nom de l'entreprise: \_\_\_\_\_

**Veillez remplir cette section si vous êtes un nouvel agent agréé pour une compagnie.**

Votre nom: \_\_\_\_\_

Cet avis confirme que j'agirai au sein à titre:

Agent agréé de courtier       Agent agréé d'ECMP

de l'entreprise identifiée ci-dessous:

Nom de l'entreprise: \_\_\_\_\_

Téléphone de l'entreprise: \_\_\_\_\_

Adresse de l'entreprise: \_\_\_\_\_

En tant que propriétaire ou représentant officiel de l'entreprise, je certifie que la personne nommée ci-dessus participe de façon régulière et continue dans les aspects opérationnels de notre entreprise : Opérations de courtage ou opérations d'application de matières prescrites.

Signature du représentant officiel de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Nom et fonction du représentant (en lettres moulées) : \_\_\_\_\_

**Les demandes doivent être envoyées à l'adresse suivante :**

Directeur de loi sur la gestion des éléments nutritifs

À l'attention de Janet Nauta

Université de Guelph, Campus Ridgetown 120 Main Street East

Ridgetown ON N0P 2C0

Téléphone : 1 519 674 1500 Poste 63504

# DEMANDE DE CHANGEMENT D'AGENT AGRÉÉ

En vertu de la Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs

## Pour les entreprises qui demandent un changement d'agent agréé

Nom de l'entreprise: \_\_\_\_\_

Nom et fonction du représentant officiel de l'entreprise (en lettres moulées): \_\_\_\_\_

Signature du représentant officiel \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Cet avis confirme que \_\_\_\_\_ n'agit plus à titre d'agent agréé pour notre entreprise. (veuillez inscrire le nom de l'agent agréé précédent)

**Pour désigner un nouvel agent agréé pour votre entreprise, veuillez compléter la première page de ce formulaire.**

### Les demandes doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Directeur de loi sur la gestion des éléments nutritifs

À l'attention de Janet Nauta

Université de Guelph, Campus Ridgetown 120 Main Street East

Ridgetown ON N0P 2C0

Téléphone : 1 519 674 1500 Poste 63504